

Les Amis du marais de Saint-Antoine-de-Tilly

PLAN D'ACTION 2019-2020



1. Adhésion aux Amis du marais

La cotisation annuelle, **valide du 1^{er} avril au 31 mars**, constitue la part principale du financement nécessaire au bon fonctionnement de notre organisme. Elle donne aussi un accès gratuit aux conférences.

Pour la saison 2019-2020, la cotisation annuelle est maintenue à **10 \$**. Un rappel à tous les membres sera fait au début d'avril et la liste officielle des membres sera mise à jour en mai. Cette liste pourra être consultée sur le site web des Amis du marais www.amisdumarais.com et sur notre page Facebook. Seuls les noms des membres et la date d'échéance de leur adhésion sont disponibles sur cette liste.

Deux façons de devenir membre :

- ☑ Sur place : à l'occasion de l'assemblée générale annuelle ou d'une de nos conférences ;
- ☑ Par la poste : à l'aide du formulaire d'adhésion inclus dans notre dépliant ou disponible sur le site web des Amis du marais : www.amisdumarais.com, sous l'onglet Adhésion.

2. Activités

2.1. Activités récurrentes

2.1.1 Entretien du parc municipal des Fonds

La corvée printanière d'entretien du parc municipal des Fonds aura lieu le samedi 11 mai, de 9 h à midi. **En cas de pluie, cette activité sera reportée au lendemain, à la même heure.** En plus des travaux réguliers de nettoyage, cette activité pourrait inclure l'épandage de compost et de paillis ainsi que la plantation de vivaces ou autres plantes pour améliorer l'apparence des lieux.

D'autres détails seront précisés dans le bulletin municipal le *Trait d'union* ainsi que sur notre site web

www.amisdumarais.com et sur notre page Facebook.

2.1.2 Nettoyage des berges

La corvée annuelle du nettoyage des berges aura lieu le **samedi, 1er juin , de 9 heures à midi**. La marée sera baissante en avant-midi ce jour-là et, par conséquent, cette option est préférable à la semaine suivante où elle sera montante. D'autres détails seront précisés dans le bulletin municipal le *Trait d'union*, ainsi que sur notre site web www.amisdumarais.com et notre page Facebook. Un courriel sera aussi envoyé aux membres des Amis du marais à ce sujet.

2.1.3 Conférences

Comme par les années passées, une série de conférences fera partie du programme pour la saison 2019-2020. Nous recevons avec plaisir les suggestions ou commentaires de nos membres et du public quant aux sujets traités et au choix des conférenciers. Nous ajouterons les nouvelles propositions à la banque déjà constituée. Nous maintiendrons la pratique selon laquelle les conférences sont offertes gratuitement aux membres des Amis du marais. Le prix d'entrée pour les non-membres est de 5 \$. À noter que la première conférence de la saison 2019-2020 aura lieu dès le début d'avril. En effet, le jeudi, 4 avril, Mme Isabelle Charron, responsable de la mobilisation des connaissances chez Ouranos, viendra nous parler des conséquences que les changements climatiques pourraient avoir dans la région de Lotbinière au cours des prochaines années.

2.1.4 Inventaire et protection de la gentiane de Victorin

Comme nous l'avons fait au cours des dernières années, nous ferons le recensement des plants de gentiane de Victorin à Saint-Antoine-de-Tilly et nous soumettrons les résultats à la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN) qui compile les données pour toutes les municipalités (rive nord et rive sud) situées dans l'estuaire d'eau douce à saumâtre du Saint-Laurent. Nous examinerons aussi les moyens qui pourraient être mis en oeuvre pour assurer une meilleure protection de cette espèce en péril.

2.1.5 Recensement des oiseaux de Noël (RON)

En 2019, le recensement des oiseaux de Noël aura lieu le samedi, 14 décembre. Au cours des 4 dernières années, cette activité a suscité beaucoup d'intérêt et elle a été couronnée de succès dans les 2 secteurs (rive nord et rive sud) du RON Neuville-Tilly (voir rapport annuel 2018-2019). Nous invitons donc les ornithologues experts ou amateurs ainsi que toutes les autres personnes intéressées à noter la date du 14 décembre 2019. Les détails relatifs à ce recensement seront publiés au début de l'automne.

Pour information additionnelle sur cette activité, voici quelques suggestions de sites :

<http://www.bsc-eoc.org/volunteer/cbc/index.jsp?targetpg=index&lang=FR>

<http://www.bsc-eoc.org/>

<https://www.coq.qc.ca>

2.2 Projets d'activités

2.2.1 Plan de protection pour le littoral du fleuve à Saint-Antoine : finalisation et mise en œuvre

Au cours de la dernière année, nous avons travaillé en collaboration avec le Bureau d'écologie appliquée (BEA) à l'élaboration d'un plan de protection pour le marais de Saint-Antoine-de-Tilly (voir la section 3.2 du Rapport annuel 2018-2019). Ce plan de protection sera finalisé au cours des prochains mois et différentes actions seront entreprises en lien avec les éléments suivants :

- identification et protection de plantes rares et menacées ;
- identification, contrôle ou éradication d'espèces exotiques envahissantes ;
- distribution aux propriétaires concernés des rapports sur l'indice de qualité des bandes riveraines ;
- poursuite du travail d'évaluation de l'état de murs de soutènement et formulation de recommandations sur la mise en place de mesures de restauration lorsque nécessaire ;
- amélioration de la qualité de l'eau ;
- amélioration des points d'accès au fleuve ;
- activités de transfert de connaissances sur la flore et la faune du marais ;
- sensibilisation des citoyens à l'importance de mieux protéger ce milieu.

Nous ferons le point sur ces sujets à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du 16 mai.

2.2.2 Activité « Plein air » pour les élèves de l'école La Clé d'or

Nous examinerons avec le personnel enseignant de l'école La Clé d'or la possibilité d'organiser une autre activité « plein air » pour les élèves, semblable à celle qui avait eu lieu sur les berges du fleuve en septembre 2017. Si la réponse est positive, cette activité pourrait être offerte au printemps ou à l'automne 2019 après en avoir défini les modalités.

2.2.3 Activité conjointe avec la Société Provancher

Comme suite à l'invitation que nous avons faite aux membres de la Société Provancher de venir nous rencontrer le 4 août 2018 à Saint-Antoine-de-Tilly, la Société Provancher, à son tour, invite les membres des Amis du marais à une visite du marais Provancher à Neuville, le samedi, 10 août 2019. Cet échange entre nos deux organismes vise à acquérir une meilleure connaissance des particularités de nos marais respectifs qui, géographiquement, sont situés en face l'un de l'autre, de part et d'autre du fleuve. Pour des raisons d'ordre pratique nous avons convenu de limiter le nombre de participants à 20 personnes. Nous offrirons donc cette possibilité uniquement aux membres en règle des Amis du marais sur la base du premier arrivé- premier servi.

2.2.4 Refonte de notre site web

Nous poursuivrons le travail entrepris au cours de la dernière année pour mettre au point un nouveau site web plus complet et de meilleure qualité.

3. Liens avec divers organismes

Nous maintiendrons les liens qui existent déjà avec certains organismes, dont : Tourisme Lotbinière, la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN), Saint-Antoine-de-Tilly – Milieu de vie, l'Organisation de bassins versants (OBV) de la zone du Chêne et la ZIP Les Deux Rives

(pour la Table de concertation régionale de l'estuaire fluvial du Saint-Laurent).

Récemment, le groupe Vision Saint-Antoine a soumis à la Municipalité un certain nombre d'objectifs qui pourraient faire partie du Plan de développement 2019-2029 de Saint-Antoine-de-Tilly. Nous avons déjà offert à la Municipalité notre entière collaboration pour atteindre tous les objectifs que la Municipalité aura retenus et qui sont en lien avec notre mandat.

Notre organisme compte parmi les membres fondateurs de la Table de concertation sur le climat qui a été créée à la suite du Forum citoyen Demain Lotbinière en octobre dernier. Nous participerons donc au cours de la prochaine année aux travaux de cette Table de concertation dont le lancement officiel aura lieu le 7 avril prochain.